

L'ERGOTHERAPIE

Pour qui ?

Pour les personnes de tous âges qui se trouvent en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Une ordonnance médicale d'ergothérapie est nécessaire.

Par qui ?

L'ergothérapie est une profession paramédicale officiellement reconnue. Depuis l'automne 2009, le Centre médico-social régional de Sion-Hérens-Conthey a créé ce nouveau service. Désormais une ergothérapeute diplômée fournit également ses prestations aux habitants du Coteau.

Comment cela se passe ?

L'ergothérapeute intervient auprès des patients qui bénéficient des services du CMS. Sa mission principale est de maintenir ou d'améliorer l'autonomie et l'indépendance d'une personne dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Après une évaluation du niveau d'indépendance, des fonctions sensitives et cognitives, de l'accessibilité du domicile, etc..., l'ergothérapeute prodigue les conseils nécessaires et propose des mesures de rééducation ou de réadaptation. Simultanément à des conseils à l'entourage, elle propose des moyens auxiliaires et informe les familles sur les différentes structures existantes.

L'ergothérapeute est atteignable par l'intermédiaire du CMSS du Coteau ou directement à son bureau de Sion au numéro de téléphone 027 324 14 12.

Combien ça coûte ?

Les prestations d'ergothérapie sont prises en charge à 90% par les assurances maladie-accidents de base, selon les tarifs officiels fixés par convention avec les assureurs-maladie. Le 10% restant est à la charge du bénéficiaire.